

14^e Corps d'Armée

Génie

Direction de Lyon

Place de Lyon (rive gauche)

214
R ARR. 13^e Div. 1^{re} Div. 2^e Div. 3^e Div. 4^e Div. 5^e Div. 6^e Div. 7^e Div. 8^e Div. 9^e Div. 10^e Div. 11^e Div. 12^e Div. 13^e Div. 14^e Div. 15^e Div. 16^e Div. 17^e Div. 18^e Div. 19^e Div. 20^e Div. 21^e Div. 22^e Div. 23^e Div. 24^e Div. 25^e Div. 26^e Div. 27^e Div. 28^e Div. 29^e Div. 30^e Div. 31^e Div. 32^e Div. 33^e Div. 34^e Div. 35^e Div. 36^e Div. 37^e Div. 38^e Div. 39^e Div. 40^e Div. 41^e Div. 42^e Div. 43^e Div. 44^e Div. 45^e Div. 46^e Div. 47^e Div. 48^e Div. 49^e Div. 50^e Div. 51^e Div. 52^e Div. 53^e Div. 54^e Div. 55^e Div. 56^e Div. 57^e Div. 58^e Div. 59^e Div. 60^e Div. 61^e Div. 62^e Div. 63^e Div. 64^e Div. 65^e Div. 66^e Div. 67^e Div. 68^e Div. 69^e Div. 70^e Div. 71^e Div. 72^e Div. 73^e Div. 74^e Div. 75^e Div. 76^e Div. 77^e Div. 78^e Div. 79^e Div. 80^e Div. 81^e Div. 82^e Div. 83^e Div. 84^e Div. 85^e Div. 86^e Div. 87^e Div. 88^e Div. 89^e Div. 90^e Div. 91^e Div. 92^e Div. 93^e Div. 94^e Div. 95^e Div. 96^e Div. 97^e Div. 98^e Div. 99^e Div. 100^e

Artillerie

Direction de Lyon

2^{ème} Arrondissement

Procès-verbal de conférence relatif aux emplacements, armement et conditions générales d'établissement des batteries annexes du fort de Bron et des ouvrages de Parilly et Sessignas. (Dépêche N^o 1309 du 16 Avril 1888 de M^r le Général Commandant Supérieur de la Défense de Lyon)

Le six mil huit cent quatre vingt huit, le seize juin, en exécution des prescriptions de la dépêche du 16 Avril 1888, de M^r le Général Commandant Supérieur de la Défense, et après avoir, le 13 juin et jours suivants, étudié sur place les positions des batteries annexes du fort de Bron et des ouvrages de Parilly et Sessignas,

Ses soussignés;

Jullien, Chef d'Escadron, Chef du 2^{ème} Arrondissement d'Artillerie à Lyon,
Faillac, Chef de Bataillon, Chef du Génie à Lyon, Rive Gauche,

ont rédigé le procès verbal de conférence résumant ainsi qu'il suit le résultat de leurs études.

Ils ont considéré le fort de Bron et les deux batteries existantes de Parilly et Sessignas comme formant un ensemble au point de vue de l'armement composé au total pour les 3 ouvrages et en canons de gros calibre de 42 pièces; dont:

à Parilly	_____	7 canons de 120	} 28
		8 canons de 155	
à Bron	_____	18 canons de 120	
		2 mortiers de 220	
à Sessignas	_____	7 canons de 120	

Les 2 canons de 120 composant l'armement actuel de Carille, pourraient être répartis dans les deux batteries portant les nos 1 et 2 sur le plan au $\frac{1}{10,000^e}$. La Batterie n° 1, placée à 120 mètres environ sur le contrefort au Sud-Est de l'ouvrage, recevrait un armement de 4 canons de 120, ayant pour but de battre le chemin de fer de Grenoble, la route d'Heyrieu, les abords et les pentes au Sud de S^t Priest, avec un développement de crête de 80 mètres.

La Batterie n° 2, placée à 150 mètres à l'Est de l'ouvrage, sur une partie élevée du terrain, recevrait 3 canons de 120. Sa crête serait dirigée de manière à battre toute la plaine entre Corbas et les pentes Sud de S^t Priest avec un développement de 60 mètres.

Les pièces de gros calibre du fort de Bron, seraient réparties dans 6 batteries extérieures dont 3 à droite et 3 à gauche de l'ouvrage. A droite du fort, la batterie n° 3 au Sud à 600 mètres serait armée de 3 canons de 120, pour tirer sur la plaine et les abords de S^t Priest et aurait une longueur de crête de 60 mètres; la batterie n° 4 au Sud et à 400 mètres du fort, serait armée de 3 canons de 120 ayant de l'action sur la route de Grenoble et les abords de Genas, avec 60^m de crête; la batterie n° 5, au Sud et à 200 mètres, armée de 4 canons de 120 aurait pour but de battre la route de Grenoble et les pentes Nord du plateau de S^t Priest avec 80^m de crête. Un rebour serait ménagé à droite de la Batterie pour recevoir un mortier de 220 destiné à fouiller les vallons du massif de S^t Priest.

A gauche du fort, la batterie n° 6, à 200^m au Nord de l'ouvrage de Bron, destinée à battre les hauteurs, Pécinès, Chabbieu, recevrait un armement de 4 pièces de 120 avec un développement de crête de 80 mètres; la Batterie n° 7 au Nord et à 100 mètres serait armée de 4 pièces de 120 contre les hauteurs de Genas et Chabbieu avec une longueur de crête de 80 mètres, un rebour à gauche de la batterie recevrait un mortier de 220, pour fouiller les vallons du massif Chabbieu-Pécinès.

la

la batterie n° 8, au Nord et à 800 mètres du fort, armée de 4 canons de 120 appuierait l'action de la batterie n° 4, avec une crête de 80^m de longueur. Le total des pièces de gros calibre du fort de Bron étant de 28, et les Batteries n° 3. 4. 6. 7. 8. ne recevant que 24 pièces, il resterait 4 canons de 120 dans l'intérieur de l'ouvrage. Ces 4 canons serviraient d'abord à l'armement de sûreté du fort et plus tard à renforcer les Batteries les plus importantes armées de canons de 120.

Ces 4 canons de 120, composant l'armement actuel de Lestignat, seraient répartis dans les deux batteries n° 9 et n° 10. La batterie n° 9, de 4 pièces à 200^m au Sud Est de l'ouvrage remplacerait la face principale de la batterie existante, dant son action sur le massif Chassieu-Gécines, on lui donnerait 80^m de longueur de crête; la batterie n° 10 au Nord-Ouest et à 60^m de l'ouvrage de Lestignat recevrait 3 canons de 120 pour agir sur l'extrémité Nord de la position de Gécines et la Vallée du Rhône.

A proximité de toutes les batteries passent des chemins en assez bon état. Il suffirait, pour assurer l'armement et le transport des munitions, de les améliorer et de créer un certain nombre de tronçons, représentés au plan, aboutissant aux angles des batteries.

Fait et clos à Lyon, les jours, mois et an que dessus.

Le Chef de Bataillon, Chef du Génie.

Le Chef d'Escadron, Comte le 2^{ème} Armond d'Artillerie,

Thureau

W. Jullien

Avis du Colonel Directeur d'artillerie.

Le Directeur d'artillerie partage d'avis des ingénieurs au 1^{er} degré au sujet du choix des emplacements pour les batteries destinées à recevoir l'armement des ouvrages de Bron de Parilly et de

et de Lessignas. Et armement très-considerable (42 bouches à feu) comporte la nécessité d'un nombre considerable de batteries, nombre qui s'impose par suite de la nécessité d'éviter l'accumulation de matériel sur des points peu nombreux. Il en resultera donc une dépense très-considerable si on veut dès le temps de paix construire toutes les batteries nécessaires pour remplacer les feux des trois ouvrages mentionnés plus haut. La position de Brov est tout à fait couverte par Crusas et St. Priest, il semble qu'en temps de guerre et même de siège, on aura toujours le temps de construire au moment voulu les batteries nécessaires, cette opération étant singulièrement facilitée par le voisinage relatif des divers ouvrages à construire sur le plateau de Brov et la facilité des communications assurées par les nombreux chemins existants. - Pour ces raisons, le Directeur d'artillerie est d'avis qu'on devrait se contenter dès le temps de paix de reconnaître dans le plus grand détail tous les emplacements, et de faire toutes les études préliminaires en remettant l'exécution elle-même des travaux au moment du siège. Ces réserves faites, il partage l'avis des confédérés au 1^{er} degré.

Lyon, le 26 Juin 1855.

Le Colonel, Directeur d'artillerie,

C. Guirine

AVIS DU COLONEL DIRECTEUR DU GÉNIE.

Les emplacements proposés pour les batteries extérieures destinées à recevoir les pièces de gros calibres du fort de Brov et de ses annexes de Lessignas et de Parilly sont ceux choisis à l'exception cependant de celui de la batterie N^o 1 qui il y aurait intérêt à avancer un peu

plus à l'Est, afin de soustraire l'ouvrage de Tanilly
lui-même aux coups longs qui seront tirés sur la
batterie.

Par suite de la construction des ouvrages de St Pierre
de Genas et Meyzieu, la position de Brocy est en seconde
ligne, et comme le fait ressortir le Directeur d'artillerie,
il paraît inutile de construire dès le temps de paix
aucune de ses batteries extérieures; il suffira d'en fixer
exactement les emplacements et s'en préparer les projets en
tous détails de manière que l'exécution puisse en être
entreprise sans hésitation dès que l'ordre en sera donné.

Lyon, le 6 Juillet 1888.

Le Colonel Directeur du Génie,

Maurin

Emplacement des batteies du fort de Bron et les annexes de Parilly et Lessignas

